

16-01-12

Propositions de l'ARF, pour la redéfinition des orientations stratégiques de l'AFPA

Préambule

Volonté des Régions de conserver un opérateur de service public national de formation, en capacité de répondre aux attentes et spécificités des territoires, dans un contexte économique, juridique et social en mutation.

Les orientations stratégiques proposées ci-dessous s'inscrivent dans un droit constant. Nous rappelons le souhait des Régions de le faire évoluer en inscrivant dans le droit français les possibilités offertes par le droit communautaire de mandatement des opérateurs avec octroi de droits spéciaux. Ceci permettrait, dans des conditions juridiques sécurisées et à l'issue de procédure transparente, de tisser avec les différents organismes de formation en capacité de répondre aux obligations de service public, dont l'AFPA, des relations partenariales étroites et de construire ainsi un véritable service public de formation régional. C'est le sens des démarches conduites actuellement par l'ARF.

Les orientations stratégiques

- capitaliser sur les points forts de l'AFPA pour lui permettre, en tant qu'organisme national, de répondre, comme d'autres opérateurs, aux attentes des services publics de formation régionaux: couverture territoriale, offre de parcours de formation, capacité d'ingénierie, d'innovation et d'adaptation aux besoins des entreprises, économies d'échelle, accompagnement y compris social des stagiaires, plateaux techniques modernes, formateurs professionnels de qualité, service de restauration et d'hébergement, capacité de prendre en charge des publics de faibles qualifications et d'intégrer des personnes en difficulté (RSA, jeunes, DELD..) individualisation des parcours, ...
- développer les partenariats avec les autres acteurs locaux de la formation, afin d'être

en capacité de répondre en groupement aux appels d'offres, en mutualisant les savoir faire, les compétences voire les moyens entre organismes de formation

- améliorer la qualité du service rendu (objectif: réduction du nombre de plaintes de stagiaires) pour répondre aux exigences des services publics de formation (qualité, responsabilité sociale, exigences environnementales), entrées et sorties permanentes, individualisation des parcours, maintien d'un nombre de formateurs en adéquation avec les besoins, maintien d'un haut niveau de professionnalisme des formateurs, mise en place d'indicateurs de satisfaction, contribution au suivi des cohortes...

- adapter l'offre de formation aux évolutions des métiers et des aspirations des individus en transformant l'offre de formation diplômante par cursus en offre diplômante par modules

- rendre plus lisible l'offre de formation, en articulation avec les Carif-Oref

- améliorer la prescription: en développant les relations avec Pôle Emploi, pour la validation du besoin de formation dans le cadre de la recherche d'emploi, et les différents réseaux de prescripteurs, et en s'inscrivant, comme les autres organismes de formation, dans les circuits de prescription régionaux (identification du parcours le plus pertinent). Maintenir le positionnement individuel

- identifier, en relation avec les conseils régionaux, quels sont les plateaux techniques et pédagogiques de l'AFPA nécessaires au niveau national, régional et interrégional, compte tenu des évolutions socio-économiques d'aujourd'hui et de demain et des besoins des territoires. Développer des plateaux techniques polyvalents, ce qui suppose une approche concertée avec les autres organismes publics de formation (et notamment les Greta) : mutualisation des locaux de formation, formations hors les murs, mise à niveau du patrimoine, investissements... A noter : les régions ne pourront investir tant que la question de l'immobilier ne sera pas réglée, sauf sur les plateaux techniques

- maintenir une offre interrégionale ou nationale pour certaines formations spécifiques, nécessitant de lourds investissements, avec une possibilité de financement à la place

- développer une offre sur les nouveaux métiers : l'AFPA doit développer une offre

sous forme de modules complémentaires aux formations existantes sur les compétences vertes tant pour le secteur de l'énergie que le bâtiment

- développer une offre sur l'alternance

- maintenir une offre de services globale avec hébergement, restauration... en ouvrant ces prestations aux stagiaires hors AFPA. Investissements nécessaires pour remettre aux normes ce patrimoine. A noter : si cette activité est sous-traitée, la mise en concurrence rendra impossible les subventions d'équilibre des régions

- développer une offre sur le marché privé, à condition d'avoir en interne les compétences pour aborder ce marché, d'apporter des réponses de qualité aux appels d'offres, en évitant la dispersion, de développer des partenariats transparents avec les partenaires sociaux et les OPCA sur ce champ, afin de s'assurer de formations en lien avec les besoins des entreprises.

- AFPA transitions : clarifier l'offre en proposant des produits adaptés à la réalité des territoires. Développer l'offre de GPEC territoriale

- accompagner les équipes de l'AFPA dans la transformation : appui commercial et financier, polyvalence

- alléger les coûts de siège autres que la politique du titre, l'ingénierie, la prospective